TULAVU

ira voir du basket de haut niveau

Pour les amateurs de basket de haut niveau, le Père Noël passera non pas le 25 décembre mais le 3 janvier. C'est en effet ce jour-là que l'US Tulle-Corrèze organise son 22º match de gala. Il opposera cette année deux équipes de Pro B, le Stade Clermontois, au sein duquel évolue le Guennois Mathieu Blondet, à Saint-Etienne. Les réservations pour ce match pourront se faire le vendredi 2 janvier, de 17 heures à 19 heures et le samedi 3 janvier, de 10 heures à midi, dans le hall d'entrée du CCS.



CIRQUE. Marchepieds » présente son nouveau spectacle. La Compagnie Les Marche-pieds présentera son nouveau spectacle « Cir-que hybride » (1h15), les 17, 19, 21 et 24 décem-bre, à 17 h 30, le 20 décembre à 14 heures et 20 h 30 et le 23 décembre à 20 h 30, sous chapi-teau, place Martial-Brigouleix (15 euros adulte, 12 euros réduit, 7 euros enfants, gratuit moins de

DÉCHETS. Collecte. La collecte effectuée le jeudi par le SIRTOM du Pays de Tulle sera exceptionnellement organisée les vendredis 26 décembre et 2 janvier. Les quartiers de Tulle collectés le jeudi le seront dans le courant de la semaine. La plate-forme de Saint-Mexant et la déchetterie de Mulatet seront fermées du 25 au 28 décembre et du 1er au 4 janvier.

Tulle → Vivre sa ville

VIE QUOTIDIENNE ■ Le Plan Borloo a créé des dissonances entre les différents organismes du secteur

L'Age d'or des services à la personne

L'arrivée de la franchise l'Age d'or à Tulle, il y a six mois, a bousculé le secteur du service à la personne. Deux modes de prestations s'opposent.

Franck Meynial franck.meynial@centrefrance.com

e plan de développement des services à la personne, contenu dans la loi 2005 de programmation pour la cohésion sociale, a produit ses premiers effets sur le secteur de Tulle. Comme l'avait voulu le ministre Jean-Louis Borloo, l'attractivité du service à la personne (TVA à 5.5 % et déduction d'impôts) a facilité le développement des entreprises privées qui proposent des services agréés à la personne. À Tulle, l'Âge d'or services a

ainsi fait irruption dans le paysage, il y a 6 mois, réformant un ordre établi depuis des années par l'Association départementale pour l'aide à domicile aux personnes âgées de la Corrèze (ADAPAC), l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) et les instances cantonales de gérontolo-

« Quand je suis arrivé, j'ai fait le tour de toutes les structures cantonales des environs mais je dois dire que tout le monde n'a pas compris notre optique », s'étonne Jacques Roux, le responsable de l'Âge d'or services.

Profitant de la libéralisation du marché, cette franchise nationale aux 175 agences offre ses services sur l'ensemble du territoi-re. Elle s'adresse aussi bien aux



ieunes cadres « surbookés » qui

cherchent à faire garder leurs enfants qu'aux seniors qui souhaitent bénéficier de prestations comme du petit bricolage, des repas froids ou une aide à la mobilité. « L'avantage avec

nous, c'est que les personnes ont à faire à des gens formés et qu'elles peuvent recourir à nos services et les interrompre quand elles le souhaitent », avance Jacques Roux, lequel estime que son activité se répartit

également entre les actifs et les retraités. Mais il précise : « Nous n'avons à ce jour pas pris une personne aux instances que sont l'ADMR et l'ADAPAC ».

Du côté des élus, qui président les instances cantonales de gérontologie, le bilan est plus amer. « Ce n'est pas une ques-tion politique, c'est une ques-tion de qualité de prestation », assure Roger Chassagnard, le conseiller général de Tulle campagne sud. Pour lui, les gestion-naires de l'Âge d'or « ne sont pas des philanthropes », ce qui l'amène à penser que « les personnes qui doivent rentabiliser leur travail n'œuvrent pas de la même manière que celles des instances [...] elles n'hésitent pas non plus à débaucher des personnes que nous avons for-mées [...] Je ne pense pas qu'il y a de la place pour tout le mon-de dans ce secteur, mais on verra à l'avenir ».

La conseillère de Tulle urbain sud, Dominique Grador, ne développe pas le même argumentaire. « Le Conseil général va, au cours de la prochaine séance pleinière (jeudi et vendredi prochain, NDLR), aborder la politique en direction des personnes qui vivent un problème de dépendance, avec une réflexion sur une maison départementale de l'autonomie. Nous devons aussi valoriser les métiers autour de la dépendance, organiser le travail et offrir de meilleures rémunérations pour lutter contre la précarité ».

Dans le privé, l'Âge d'or servi-ces contribue à dynamiser le domaine puisque quatre personnes ont été embauchées en CDI depuis l'ouverture de l'agence tulliste. « Je reçois tous les jours des CV », précise encore Jacques Roux, confirmant la précarité d'un secteur qui rend pourtant tant de services aux personnes dépendantes.

Des solutions pour actifs et retraités

Âge d'or services ne porte pas tout à fait bien son nom.

Né en 1991 à Troyes (Aube) de l'idée de Fabrice Provin de réaliser un concept d'aide et d'assistance aux personnes âgées et handicapées pour favoriser leur maintien à domicile, avec l'objectif de prévenir l'isolement et la solitude, Âge d'or services a depuis développé un important réseau. Le réseau est désormais la propriété de CNP Assurances et de la Caisse des Dépôts.

Avec ses 175 franchises et ses 25.000 clients, le réseau national a choisi, comme c'est le cas à Tulle, de diversifier son offre de services et de l'élargir aux actifs: « L'activité s'est étendue », confirme le responsable de l'agence tulliste, Jacques Roux, qui annonce 6 services mis en place localement : l'aide à domicile (ménage, repassage...), la livraison de repas froids élaborés chez un traiteur de Tulle, le jardinage, le petit bricolage, la garde d'enfants de plus de 3 ans et l'installation de matériel de téléassistance.

Des prestations facturées directement

La marque de fabrique de

l'Âge d'or, premier réseau privé d'aide et d'assistance aux personnes âgées, handicapées et isolées, repose sur sa simplicité. Les salariés du réseau interviennent sous la responsabilité de l'agence qui fournit des prestations facturées directement aux bénéficiaires.

L'avantage pour les personnes âgées ou les actifs « surbookés » bénéficiant de ces services se situe dans les réductions d'impôts. Exemple : pour une heure de garde d'enfants facturée 20 €, les parents récupèrent 10 € après réduction fiscale.

